

Contrat d'objectifs 2018 -2022

Vu
La loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République
L'article L.421-4 du Code de l'Education
Les circulaires n°2005-156 du 30 septembre 2005 et n° 2015-004 du 14 janvier 2015
Le projet académique Versailles 2020

Un contrat d'objectifs lie le collège **Mondétour** de Les Ulis et la **Direction départementale des services de l'Education de l'Essonne**.

Article 1 : Objet du contrat

La démarche de contractualisation doit permettre à la communauté éducative de se mobiliser afin de conduire chaque élève à la réussite, dans un parcours ambitieux et sécurisé.
Conformément aux textes visés, le présent contrat définit les objectifs prioritaires que l'établissement s'engage à atteindre pour satisfaire aux orientations nationales et académiques. Il prend appui sur le projet d'établissement.

Article 2 : Durée

Le contrat est prévu pour une durée maximale de 4 ans.

Article 3: Engagement de l'établissement

Le diagnostic

Eléments de diagnostic de nature à éclairer le contrat d'objectifs

Points forts :

- Des résultats au DNB qui sont passés de 75% en 2013 et 2014 à des taux entre 84 et 89% sur les 3 dernières années.
- Une équipe enseignante jeune et motivée qui s'est stabilisée depuis 2015.
- Labellisation e3d niveau 3 obtenue en 2017 et labellisation Eco-collège depuis 2016.

Points de vigilance :

- Taux de passage en seconde 2GT en baisse.
- Nombre de sanctions, d'exclusions de cours, de conseils de discipline en hausse.

Rappel des axes du projet d'établissement (2016 / 2020)

Axe I: Former des futurs citoyens responsables et autonomes dans un collège en démarche de développement durable

Axe II : Assurer la réussite du parcours scolaire de tous les élèves

Axe III : Accompagner les élèves dans un parcours raisonné et ambitieux

Axe IV : Faire du collège un lieu d'échange, de communication et d'ouverture culturelle

Les objectifs

Les objectifs, au nombre de trois, résultent d'un diagnostic partagé entre l'autorité académique et l'établissement, produit par l'équipe de direction, le conseil école-collège et/ou le conseil pédagogique. Ces objectifs sont hiérarchisés, peu nombreux et portés par tous au sein de l'EPLE.

Ils sont explicitement référés au projet académique Versailles 2020. Le contrat précise le constat, les indicateurs, les points d'appui, les effets attendus ainsi que la contribution de chacun des acteurs de l'établissement visant l'atteinte des objectifs identifiés. L'établissement s'engage, dans le cadre de son autonomie, à la mise en œuvre de ces actions définies de façon concertée, avec l'appui des corps d'inspection, rendant ainsi possibles les évolutions pédagogiques et éducatives nécessaires.

Objectif 1 :

Assurer une continuité effective des apprentissages sur la durée du cycle 3

Lien avec le projet Versailles 2020 :

Axe 1 : Réussir à tout niveau et dans chaque territoire

Objectif 2 : Accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux et sécurisé

Levier 1 : Garantir l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Eléments de constat :

- Un conseil école collège qui existe et s'est réuni un ou deux fois par an depuis sa création en 2015.
- Parents et élèves de CM2 sont invités au collège pour les portes ouvertes où ils sont guidés par des collégiens.
- Des acteurs volontaires lors des réunions mais des difficultés de mise en pratique des propositions.
- Un travail constructif sur les programmes avec les écoles lors de la réforme du collège.
- Climat peu serein dans la plupart des classes de sixième.

Indicateurs retenus :

- Nombre de projets pédagogiques mis en œuvre sur la durée du cycle 3.
- Nombre de sanctions en sixième.
- Nombre d'élèves de sixième impliqués dans les ateliers éducatifs.

Points d'appui mobilisables (ressources, dispositifs, partenariats) :

- Les incorruptibles.
- Concours de mathématiques.
- Entretiens d'hospitalité.
- Parcours de Réussite Educative (PRE) de la ville des Ulis.
- Des enseignants prêts à s'investir dans la continuité pédagogique, au bénéfice de la réussite des élèves.
- L'équipe de circonscription du premier degré.

3 actions prioritaires :

- Proposer un projet inter-degrés dans chaque classe de sixième, qui concernant les quatre écoles élémentaires qui constituent le périmètre majoritaire de recrutement du collège.
- Améliorer le taux de maîtrise de « lire et comprendre l'écrit » (domaine 1.1) et la maîtrise des calculs (domaine 1.3).
- Améliorer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

Effets attendus :

- Meilleure maîtrise des compétences attendues en fin de cycle 3.
- Apaisement du climat dans les classes de sixième.
- Meilleure compréhension par les élèves des attendus au collège : travail dans la classe et travail hors la classe.
- Peu de perte vers le privé ou par dérogation.

Objectif 2 :
**Développer un climat favorable au vivre ensemble
et de nature à mobiliser les élèves dans les apprentissages**

Lien avec le projet Versailles 2020 :

Axe 1 : Réussir à tout niveau et dans chaque territoire

Objectif 1 : Inclure tous les élèves dans apprentissages

Levier 3 : Promouvoir une évaluation valorisante

Axe 2 : Apprendre et agir dans le monde du 21^e siècle

Objectif 1 : Favoriser l'engagement individuel et collectif

Levier 1 : Agir pour améliorer le vivre-ensemble

Levier 2 : Renforcer la synergie entre les actions éducatives et les apprentissages

Axe 3 : Mobiliser les intelligences

Objectif 2 : S'engager dans une politique du développement professionnel

Levier 2 : Organiser une dynamique collective de formation-action et de coopération

Eléments de constat :

- De nombreux élèves pas ou peu impliqués dans le travail, qui ne fait pas sens pour eux.
- Des équipes enseignantes qui peinent à mobiliser les élèves, en dépit des efforts réalisés collectivement, de la mise en place d'une pédagogie de projet et des adaptations proposées.
- Les parcours sont mis en place mais le lien avec les domaines disciplinaires est peu perçu des élèves.

Indicateurs retenus :

- Nombre d'exclusions de cours, nombre de sanctions (conflits, incivilités).
- Nombre d'élèves participant aux ateliers et aux instances (CVC, CA...).
- Nombre d'élèves inscrits au dispositif « devoirs faits ».

Points d'appui mobilisables (ressources, dispositifs, partenariats) :

- Formations d'établissement.
- Equipe pédagogique stable, volontaires pour les pratiques pédagogiques innovantes.
- Actions contre le harcèlement.
- PAP, PAI, CESC : plan d'action annuel, PSC1.

3 actions prioritaires :

- Valoriser chaque élève dans les différents parcours éducatifs.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une évaluation comme réel outil d'apprentissage (également mieux comprise par les élèves et les parents).
- Renforcer la synergie entre les actions éducatives et les apprentissages.

Effets attendus :

- Une meilleure implication des élèves dans leurs apprentissages et dans la vie du collège.
- De meilleurs résultats scolaires.
- Diminution des incivilités.

Objectif 3 :

Développer un parcours ambitieux pour chacun

Lien avec le projet Versailles 2020 :

Axe 1 : Réussir à tout niveau et dans chaque territoire

Objectif 2 : Accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux et sécurisé

Levier 1 : Garantir l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Levier 2 : Construire la progressivité et la réversibilité des parcours de formation

Axe 3 : Mobiliser les intelligences

Objectif 2 : S'engager dans une politique du développement professionnel

Levier 1 : S'inscrire dans une politique de formation qualifiante et valorisante

Eléments de constat :

- Manque d'ambition de certains élèves, qui n'osent pas demander la 2nde GT.
- Peu de motivation, peu d'appétence scolaire de la part d'un pourcentage élevé d'élèves.
- Le potentiel est présent chez de nombreux qui ne se donnent pas les moyens de la réussite, en ne s'emparant pas des dispositifs d'aide ou de remédiation proposés par le collège.
- Peu d'implication dans les actions relatives à l'orientation, proposées par le collège.
- Taux trop élevé d'élèves qui subissent leur orientation.

Indicateurs retenus :

- Taux de passage en seconde GT.
- Résultats au DNB.
- Taux d'absentéisme.
- Taux d'utilisation des tablettes.
- Nombre de PAP, de PPRE.

Points d'appui mobilisables (ressources, dispositifs, partenariats) :

- Tutorat entre élèves.
- Co enseignement pour l'AP en mathématiques et français.
- Plan de formation d'établissement.
- Expérimentation cogni-classe
- Concours : Big Challenge, Olympiades...
- Dispositifs Envol, Supelec.

3 actions prioritaires :

- Adapter les pratiques pédagogiques pour mettre les élèves en confiance dans leurs apprentissages.
- Forum des métiers, valorisation du stage d'observation de 3^{ème}.
- Culture linguistique et ouverture sur le monde : mise en place systématique d'un projet de classe débouchant sur un voyage scolaire (ou un échange) pour tous les élèves de 3^{ème}, nécessaire développement de l'appétence pour les langues vivantes étrangères, indispensables à la réussite post 3^e.

Effets attendus :

- Stabilisation des résultats aux DNB et du taux de passage en seconde GT.
- Nombre d'élèves inscrits aux « devoirs faits ».
- Développement significatif du taux d'élèves relevant d'une orientation choisie, et non subie.

Article 4 : Accompagnement de l'autorité académique

L'autorité académique accompagne la mise en œuvre du contrat d'objectifs de l'établissement sur les champs suivants :

- Expertise, conseils, aide au diagnostic et à l'autoévaluation par les corps d'inspection et les services par l'intermédiaire de la démarche QualEduc, par exemple.
- Accompagnement et formation des équipes enseignantes.

Article 5 : Information de la collectivité territoriale de rattachement

Le contenu du présent contrat est communiqué par l'établissement à la collectivité territoriale au moins un mois avant la réunion du conseil d'administration portant sur le projet de contrat.

Article 6 : Suivi et évaluation

L'évaluation vise à apprécier l'atteinte des objectifs et à produire une analyse critique des ressources mobilisées à des fins pédagogiques et éducatives. Chaque année, le suivi et l'évaluation sont réalisés au sein de l'établissement en impliquant le conseil école-collège et/ou le conseil pédagogique.

L'analyse des effets du contrat sera présentée dans le rapport annuel d'activités et de performance (RAAP) soumis au conseil d'administration et transmis à l'autorité académique.

À mi-parcours, un point d'étape sera organisé entre le chef d'établissement et l'autorité académique.

Vu le conseil d'administration réuni le

Fait à, le

Le chef d'établissement

Hélène LE TEXIER

Le Directeur Académique
Services de l'Education Nationale

Lionel TARLET

